



Règlement du service de transport à destination des piscines de Descartes mis en place par la commune de Dangé-Saint-Romain – année 2018

Article 1 : Caractéristiques du service

- Ce service est exclusivement réservé aux enfants domiciliés à Dangé-Saint-Romain et aux adultes les accompagnant.
- Il dessert la piscine de Descartes les **mardis et jeudis du 10 juillet au 30 août 2018**.
- Le ramassage est effectué l'après-midi avec un départ à **14h15 place René Monory** (devant La Poste) et un retour au même endroit à **17h30** (départ de la piscine de Descartes à 17h10).
- Les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte majeur pour monter dans le car et pour accéder à la piscine.
Les enfants âgés de plus de 12 ans (12 ans au cours de l'année 2018) pourront utiliser ce service sans la présence d'un adulte.
- Ce service de transport est gratuit.
- Une carte plastifiée nominative sera établie par la mairie de Dangé St Romain sur présentation des pièces suivantes :
 - 1 photo
 - 1 justificatif de domicile au nom des parents
 - certificat d'assurance de l'enfant

Cette carte permet aux enfants et à leurs accompagnateurs de justifier leur inscription au service de transport.

Cette carte doit être conservée par l'enfant et son accompagnateur ; elle est exigée à chaque montée dans le bus.

Article 2 : Fonctionnement du service

- **Rassemblement** :
Le car partira à 14h15 précises. Il est conseillé de se présenter quelques minutes avant le départ place René MONORY.
Le car contenant 48 places assises, en cas d'affluence, les premiers enfants arrivés seront prioritaires.
- **Contrôle** :
A la montée dans le car, le chauffeur contrôle les cartes. En l'absence de carte, l'enfant se verra refuser l'accès au car.
- **Discipline**
Lors du trajet, le chauffeur veille à la discipline. Il est juge du comportement des enfants. S'il constate que celui-ci est incompatible avec le bon déroulement du voyage, il demandera l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant (et éventuellement de son accompagnateur). La carte devra alors être restituée.

Lors du trajet, l'enfant (et/ou son accompagnateur) devra :

- Rester assis et attacher sa ceinture
- Ne pas crier, ne pas chahuter, ne pas se déplacer dans le car
- Respecter l'autorité du chauffeur
- Ne pas détériorer le matériel
- Une fois descendu, ne jamais traverser ni devant, ni derrière le car arrêté

- Descente du car à l'arrivée à la piscine

Les enfants seront déposés sur le parking de la piscine. Le paiement de l'entrée ou de l'abonnement se fera directement au guichet de la piscine.

Tarifs piscine Descartes	Entrée unique	Abonnement 10 entrées
Enfant – de 5 ans	gratuit	gratuit
Enfant de – de 16 ans	2.80 €	25 €
Adulte	4.00 €	35 €

- Retour

Le départ de la piscine se fera à 17h15 précises. Les enfants devront prendre leurs dispositions pour être prêts à l'heure. En aucun cas le chauffeur du bus ira chercher les enfants à l'intérieur de la piscine.

Tout passager non présent à l'heure indiquée ci-dessus ne bénéficiera pas du trajet retour par le car et devra donc rentrer par ses propres moyens.

Les passagers seront déposés à 17h30 place René Monory.

Article 3 : Responsabilités

- Responsabilités de la commune et du transporteur :

La société Transdev est responsable des passagers durant les trajets aller et retour.

Le chauffeur et la commune de Dangé Saint Romain ne sont aucunement responsables de la surveillance de la baignade et de la sécurité des enfants dans l'enceinte de la piscine.

Le chauffeur constituera l'interlocuteur référent des enfants en cas de problèmes et d'urgence, pendant les trajets. Ce dernier pourra contacter les services de la mairie et les élus d'astreinte en cas de difficultés.

- Responsabilités du représentant légal :

Le représentant légal s'engage à mettre à disposition de l'enfant tous les moyens nécessaires à la bonne utilisation du service proposé par la commune (liquidités pour règlement entrées...).

Le représentant légal est responsable de son enfant :

- ⇒ Trajet aller : - avant la montée dans le car à Dangé-St-Romain
- après la descente du car à Descartes
- ⇒ Trajet retour : dès la descente du car à Dangé -St-Romain

Le Maire
Claude DAGUISÉ



Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et déclare m'y conformer.

M/Mmereprésentant légal de l'enfant :

Date et signature